## ANNEXE 4 - TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Dates de la période travaillée	Nombre de jours	Quotité de temps travaillé
Du 1er septembre 2021 au 29 janvier 2022 inclus	108	50 %
Du 1er septembre 2021 au 05 février 2022 inclus (début des vacances d'hiver)	114	55.90 %
Du 1er septembre 2021 au 02 avril 2022 inclus (début des vacances de printemps)	150	72.72 %
Du 30 janvier 2022 au 02 juillet 2022 inclus (début des vacances d'été)	108	50 %
Du 4 janvier 2022 au 02 juillet 2022 inclus (début des vacances d'été)	132	60.45 %
Du 2 novembre 2021 au 02 juillet 2022 inclus (début des vacances d'été)	176	80.45 %